Les banques de données du Ministère de la Santé et des Services sociaux

10

Rapport financier annuel des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des ressources d'information
Service de la gestion et diffusion de l'information

LES BANQUES DE DONNÉES DU MINISTERE

DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

10. RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

BIBLIOTHÈQUE
JAN 30 1992
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Décembre 1991

DÉJA PARUS

Dans la série de documents **Les banques de données du ministère de la Santé et des Services sociaux** ont déjà paru les numéros:

1- Données sur la clientèle hospitalière (Med-Echo)
2- Statistiques démographiques
3- Hygiène mentale
4- Établissements
5- Déclaration des cas de tumeurs
6- État de situation des CLSC (Centre local de services communautaires)
7- Système de données de population
8- Organismes communautaires
9- Enquête Santé Québec 1987

Pour tout renseignement concernant cette série, s'adresser au:

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des ressources d'information
Service de la gestion et diffusion de l'information
Division diffusion
1279 boul. Charest Ouest, 2e étage
Québec (Québec)
G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-6209

92-03839/

TABLE DES MATIERES

PAGE

Avant-propros 1

Renseignements généraux sur le système et sur le contenu 3

1- Nom du système 5
2- Description sommaire du système 5
3- Domaine des données 5
4- Chronologie des données recueillies et traitées 7
5- Encadrement par une loi, une réglementation 8
6- Rôle des intervenants 9

Description du fichier-maître des données 13

1- Source des données 15
2- Fréquence des mises à jour 15
3- Description du contenu 15
   3.1 Unités de référence 15
   3.2 Contenu détaillé 20
4- Produits disponibles 24

Annexe 1 : Secteurs, sous-secteurs et centres d'activités 31
Annexe 2 : Données opérationnelles dans la banque 37
Annexe 3 : Quelques pages du Rapport financier annuel (AS-471) 41
Annexe 4 : Un exemple de produit sur mesure 64

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue le dixième numéro d'une série visant à faire connaître les banques de données du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il porte spécifiquement sur la banque de données "Rapport financier annuel des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec" contenant de multiples renseignements financiers et quelques données de nature opérationnelle pour chaque établissement.

Par la publication de cette série, la Direction des ressources d'information désire augmenter l'emploi des banques de données ministérielles et faciliter l'interprétation des contenus. Ce numéro vise de plus à présenter une vue synthétique des divers contenus de la banque pouvant faire l'objet d'une consultation.

Nous souhaitons que ce dixième document de la collection **Les banques de données du ministère de la Santé et des Services sociaux** soit d'une grande utilité à tous les usagers actuels et potentiels.

Le présent document a été réalisé par Renaud Dugas, assisté de Hélène Légaré, sous la responsabilité de Jean Langevin, chef de la Division diffusion. Des membres du personnel de la Division des données ont collaboré à sa réalisation.

Pour tout renseignement au sujet de cette collection ou toute autre banque de données du ministère, communiquer avec la Division diffusion, du Service de la gestion et diffusion de l'information, au numéro (418) 643-6209.

Gilles Cantin
Chef de service
Gestion et diffusion de l'information

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTEME ET SUR LE CONTENU

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTÈME ET SUR LE CONTENU

1. Nom du système:

Rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés.

2. Description sommaire du système

Le système assure l'exploitation des données financières et certaines données opérationnelles figurant au rapport financier annuel des établissements de santé et de services sociaux et transmises au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) par le biais du formulaire AS-471. L'exploitation informatique de la banque, communément nommée M30, fait suite au travail de cueillette, de saisie et de validation des données. Le système permet la consultation simple et l'impression des données du rapport financier soit par page (données par état) ou soit par élément (données par compte). Certaines opérations arithmétiques sur les données par compte sont aussi possibles. Plusieurs critères de sélection des données sont offerts: la région, l'année, la classe d'établissement, le secteur d'activités, le caractère (privé ou public), la direction réseau, ...

3. Domaine des données

Les données contenues dans le rapport financier font état des revenus, des charges (salaires, avantages sociaux, fournitures médicales et chirurgicales, frais administratifs, ...), de l'actif, du passif et de certaines données opérationnelles (heures, unités de mesure) spécifiques à chaque établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Il est à

noter que la plupart des données opérationnelles des établissements (bénéficiaires, interventions, lits dressés, heures-présence,...) figurent au contenu de plusieurs autres banques de données: Rapport statistique annuel des CAR (S16), Rapport statistique annuel des CAH (B82), Rapport statistique annuel des CH (B83), Etat de situation des CSS, des CLSC et des centres de santé (C92).

Les données transmises par les diverses catégories d'établissements, sur le formulaire AS-471, suivent les instructions publiées dans le Manuel de gestion financière.

Les données sont présentées selon les principes de la comptabilité par fonds. Ces fonds sont:

- le fonds d'exploitation réfère aux activités courantes d'exploitation (activités principales et accessoires). Les activités sont exprimées à l'aide de données financières et statistiques. Les activités principales sont celles qui visent la prestation des services qu'un établissement est appelé à fournir dans le cadre de sa mission première. Quant aux activités accessoires, il s'agit des services rendus par un établissement en sus des services fournis par ses activités principales. Essentiellement les données traitent des revenus et des charges financières se rattachant aux diverses catégories d'activités.

- le fonds d'immobilisations réfère aux opérations relatives aux actifs immobilisés, aux emprunts, aux subventions et à tout autre mode de financement des actifs. Les données comptables relatives aux terrains, aux bâtiments, au mobilier et aux équipements sont inscrites au fonds d'immobilisations.

- d'autres fonds utilisés, à l'occasion, par certains établissements (fonds de dotation, fonds à destination spéciale, fonds affecté et fonds en fiducie). Tous ces fonds ont des buts précis. Par exemple, les fonds de dotation et à destination spéciale sont constitués de dons, contributions ou legs faits à l'établissement pour des fins particulières. Les fonds affectés comprennent les subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux qui sont accordées pour des programmes ou services spécifiques. Les fonds en fiducie gèrent des sommes pour le compte et au bénéfice exclusif des propriétaires de ces sommes.

Les activités principales et accessoires ainsi que les secteurs et sous-secteurs d'activités servent aussi au regroupement des données présentes dans le rapport financier.

4. Chronologie des données recueillies et traitées

Le système M30 est en production depuis juillet 1989. Il recueille et traite les données financières et quelques données opérationnelles de tous les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux de même que les établissements privés conventionnés*. La liste des données opérationnelles est à l'annexe 2. Antérieurement à l'implantation de M30, deux autres systèmes (B80 et B81) accomplissaient une fonction similaire d'exploitation de ces données.

Les données financières de l'année 1972-73 ont été les toutes premières à être l'objet d'une exploitation informatique. Le système B80 traitait les données des centres hospitaliers alors que le système B81 contenait les

---

* Voir la définition de l'établissement privé conventionné au numéro 6, LES DÉCLARANTS.

données des autres établissements, soit les centres d'accueil, les centres de services sociaux et les centres locaux de services communautaires. Les fichiers antérieurs à l'année 1981-82 ont été détruits.

La mise en marche du système M30 a débuté avec les données de l'année financière 1988-89, les données de 1990-91 sont présentement les plus récentes. Le travail d'intégration des données au système M30 est terminé. Cette opération a consisté à introduire les données de deux autres années de manière à ce que le système traite et diffuse les données couvrant une période de cinq ans. Cette période comprend les années 1986-87 à 1990-91 inclusivement. Les mises à jour annuelles et subséquentes de l'information aura pour effet de changer les années de référence de la période quinquennale qui est gardée active par le système.

5. Encadrement par une loi, une réglementation

Le système M30 a pour but l'exploitation informatique du contenu des rapports financiers qui sont produits annuellement par les établissements. Cette exigence administrative, à l'égard des établissements, découle des lois et du règlement suivants:

- Loi sur les services de santé et de services sociaux (L.R.Q., chap.S.5)

- Loi de l'administration financière (L.R.Q., chap. A-6)

- Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux (S-5, r.2.01)

6. Rôle des intervenants

LES DÉCLARANTS

Tous les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, soit les

- centres hospitaliers (CH),
- centres de services sociaux (CSS),
- centres locaux de services communautaires (CLSC),
- centres d'accueil-hébergement (CAH),
- centres d'accueil-réadaptation (CAR),

de même que les établissements privés conventionnés, produisent un rapport financier annuel pour le MSSS. Un établissement privé est "conventionné" lorsqu'il y a une convention entre lui et le ministère (MSSS) portant sur le remboursement, par l'État, des frais d'exploitation de l'établissement sous la forme d'un budget des dépenses admissibles et d'honoraires d'administration.

GESTION DU CONTENU

La Division des données du Service de la gestion et diffusion de l'information, Direction des ressources d'information

- contrôle l'opération de saisie et assume la validation et le traitement des données transmises par les établissements.

  Téléphone (418) 643-3679

MAINTENANCE DU SYSTÈME

Le Service du développement des systèmes informatiques, Direction des systèmes d'information

- est responsable de la programmation et de l'entretien du système.
  Téléphone (418) 643-7963

DIFFUSION DES DONNÉES

La Division des données du Service de la gestion et diffusion de l'information, Direction des ressources d'information offre une série de rapports prédéfinis ou statutaires de données statistiques.

Adresse: Ministère de la Santé et des Services sociaux
Division des données
1279, boul. Charest Ouest, 4e étage
Québec (Québec)
G1N 4K7
Téléphone (418) 643-3679

La Division diffusion du Service de la gestion et diffusion de l'information, Direction des ressources d'information

- guide les usagers dans la définition de leurs besoins en données statistiques;

- produit les tableaux statistiques sur mesure selon les besoins spécifiques exprimés par les usagers;

- fournit le support documentaire, si nécessaire, ou oriente l'usager, au besoin, vers les services ressources appropriés quant à l'interprétation des concepts, des éléments méthodologiques et des données.

- dispense une formation auprès des usagers du ministère de la Santé et des Services sociaux en regard de la consultation interactive de la banque de données (M30).

Adresse: Ministère de la Santé et des Services sociaux
Division diffusion
1279, boul. Charest Ouest, 2e étage
Québec (Québec)
G1N 4K7
Téléphone (418) 643-6209

DESCRIPTION DU FICHIER-MAITRE DES DONNÉES

DESCRIPTION DU FICHIER-MAITRE DES DONNÉES

1. Source des données

Le formulaire AS-471, Rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés.

2. Fréquence des mises à jour

Les données financières et opérationnelles sont produites annuellement et sont le résultat de l'ensemble des activités qui ont eu lieu dans chaque établissement entre le 1er avril et le 31 mars de l'année budgétaire. La validation des données débute dans les trois (3) mois de la fin de l'année financière, des cycles de détection (mise à jour) et de correction sont effectués jusqu'à l'obtention de données validées. Ces cycles de détection et de correction sont actifs pour les cinq (5) années disponibles.

3. Description du contenu

3.1 Unités de référence

- Temps

  Année budgétaire (1er avril au 31 mars)

- Organisation comptable
  - les états financiers
  - le fonds d'exploitation - activités principales
  - le fonds d'exploitation - activités accessoires
  - le fonds d'immobilisations
  - le fonds des familles d'accueil
  - les autres fonds spéciaux
  - les ententes fédérales-provinciales
  - les établissements privés conventionnés

- Découpages géographiques standards
  - . région administrative
  - . région socio-sanitaire
  - . région organisationnelle
    (regroupement possible de certaines régions socio-sanitaires)
  - . province

- Classifications standards
  - . classes d'établissements*
    - CH (Centre hospitalier)
    - CHSCD (Centre hospitalier de soins de courte durée)
    - CHSLD (Centre hospitalier de soins de longue durée)
    - CHP (Centre hospitalier psychiatrique)
    - CA (Centre d'accueil)
    - CAR (Centre d'accueil - réadaptation)
    - CAH (Centre d'accueil - hébergement)
    - CLSC (Centre local de services communautaires)
    - CSS (Centre de services sociaux)

  - . groupes d'établissements
    - CHSCD, public universitaire : 300 lits et plus
      : 299 lits et moins
      : 200 lits et plus
      : 125 à 199 lits
      : 50 à 124 lits
      : 49 lits et moins

---

* Le CRSSS (Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux) n'étant pas considéré comme un organisme dispensateur de services à la population, les données de son rapport financier annuel ne sont pas intégrées à la banque M30. Dans le cadre de la réforme du système de la santé et des services sociaux, cet organisme est remplacé par un nouvel organisme régional, la Régie de la santé et des services sociaux (RSSS).

- CHSCD, public pour convalescents
- CHSCD, privé à contrat
- CHSCD, privé conventionné
- CHSCD, privé autofinancé
- CHSLD, public : 150 lits et plus
  : 149 lits et moins
- CHSLD, privé conventionné : 100 lits et plus
  : 99 lits et moins
- CHSLD, privé autofinancé
- CHSLD, fédéral
- CH, public psychiatrique
- CAR, public pour personnes toxicomanes
- CAR, privé conventionné pour personnes toxicomanes
- CAR, public pour personnes mésadaptées socio-affectives
- CAR, public pour personnes handicapées mentales
- CAR, privé conventionné pour personnes handicapées mentales
- CAR, public pour personnes handicapées physiques
- CAR, public pour mères en difficulté d'adaptation
- CAR, public pour apprentissage aux habitudes de travail
- CAH, public pour adultes en perte d'autonomie
  : 201 lits et plus
  : 125 à 200 lits
  : 75 à 124 lits
  : 50 à 74 lits
  : 49 lits et moins

- CAH, privé conventionné, pour adultes en perte d'autonomie : 125 lits et plus
  : 55 à 124 lits
  : 31 à 54 lits
  : 30 lits et moins

- CLSC, public à fonction unique
- CLSC, public avec fonction CHSLD
- CLSC, public avec fonction CHSCD
- CLSC, public avec fonction CAH
- CSS, public

. activités principales et accessoires*

- activités principales (fonds d'exploitation)
  - services de première ligne
  - services à domicile
  - soins infirmiers
  - soins de santé et d'assistance
  - services ambulatoires
  - services diagnostiques et thérapeutiques
  - services administratifs
  - services auxiliaires
  - services de protection
  - santé communautaire
  - services de réadaptation

---

* La nomenclature des activités principales ci-dessus est en fait une liste des activités essentielles au fonctionnement de l'établissement et regroupées en secteurs. Ces secteurs d'activités se subdivisent à leur tour en sous-secteurs et en centres d'activités. Pour une connaissance détaillée des divers niveaux d'activités, voir l'annexe 1 de ce document.

- activités accessoires (fonds d'exploitation)
  - activités complémentaires
    - recherche
    - projets pilotes
    - santé au travail
    - enseignement médical
    - internes et résidents en médecine
    - consultations externes dentaires
    - prothèses et appareils orthopédiques
    - promotion de la santé
  - activités commerciales
    - parc de stationnement
    - cantine et casse-croute
    - location de téléviseurs
    - location d'immeubles
    - magasin général
    - salon de coiffure

. secteurs, sous-secteurs et centres d'activités
Pour une connaissance détaillée des divers niveaux d'activités, voir l'annexe 1 de ce document.

. caractère de l'établissement
- privé
- public

. direction ministérielle du réseau
- recouvrement de la santé
- réadaptation et services de longue durée
- prévention et services communautaires

. comptes

Pour les comptes d'opération du fonds d'exploitation:

- charges
- comptes de recettes et de déboursés
- excédents
- ententes fédérales-provinciales
- revenus

Pour les autres comptes de divers fonds:

- bilan du fonds d'exploitation
- fonds d'immobilisations
- fonds de dotation
- fonds à destination spéciale
- fonds affectés
- fonds en fiducie
- fonds des familles d'accueil-enfants
- fonds des familles d'accueil-adultes
- bilan, total des autres fonds (dotation, destination spéciale, affectés et en fiducie)
- bilan, total des fonds sauf fonds des familles d'accueil
- total des fonds de familles d'accueil.

3.2 Contenu détaillé

Une connaissance détaillée du contenu est possible en consultant le formulaire AS-471. L'aspect volumineux du formulaire empêche sa présentation intégrale dans ce document. Quelques pages illustrant les principales parties du rapport financier sont cependant reproduites à l'annexe 3. La nomenclature du contenu présentée ci-après ne s'applique pas universellement à tous les établissements, elle change en fonction de la classe d'établissement et des activités qui sont particulières à celle-ci. Par ailleurs, la partie 1 du formulaire

AS-471 (Généralités) et la partie 9 (Données relatives aux établissements privés conventionnés) ne figurent pas au contenu de M30. Mais les données financières d'ordre public, relatives aux établissements privés conventionnés, sont inscrites dans d'autres partie du formulaire.

Présentation détaillée du contenu

- États financiers

Présentation générale des revenus et des charges financières de l'établissement, également des charges financières par secteur, sous-secteur et centre d'activités. Une partie des données sont regroupées par type de fonds dépendamment de la nature des activités et de la classe de l'établissement concerné.

. fonds d'exploitation (résultats) (page 200)
données indiquant de façon sommaire la provenance des revenus et la nature des charges financières de l'établissement.

. autres fonds (résultats) (page 240)
données indiquant de façon sommaire la provenance des revenus, la nature des charges, les contributions (dons, legs...) et, le cas échéant, les attributions d'argent pour les autres fonds (fonds de dotation, fonds à destination spéciale...).

. fonds combinés (soldes et bilan des fonds) (page 250)
données se rapportant aux divers fonds combinés (exploitation, immobilisations, dotation et à destination spéciale) et indiquant les sommes additionnelles provenant des subventions gouvernementales, du CRSSS, des transferts interfonds..., indiquant aussi les sommes déduites pour pertes, transferts interfonds, frais d'émission et escompte sur obligation... La différence entre les sommes additionnelles et

déduites donne le solde. Quant au bilan des fonds combinés, il indique les éléments de l'actif et du passif reliés au fonds d'exploitation, au fonds d'immobilisations et aux autres fonds de l'établissement.

- Fonds d'exploitation (activités principales)
  - . résultats des activités principales (page 300)
    comparaison des revenus budgétisés et réels, revenus provenant des bénéficiaires et déductions, autres revenus, comparaison des charges budgétisées et réelles, salaires, avantages sociaux et charges sociales par centre d'activités, avantages sociaux et masses salariales du personnel cadre et à temps régulier ....

  - . ventilation des charges directes (page 340)
    autres charges directes pour services diagnostiques et administration, frais d'entretien de sécurité et de fonctionnement des installations, charges sociales et frais des services administratifs, projets d'investissement autofinancés, frais de déplacement ....

  - . données détaillées (page 210)
    charges brutes par centre d'activités pour les CLSC, CH, CSS, CAH et CAR, données par centre d'activités pour les activités principales et accessoires, rémunération des cadres, dépenses et revenus reliés à l'informatique....

- Fonds d'exploitation (activités accessoires)
  - . provenance et utilisation de l'avoir propre. (page 350)

  - . données financières sur les centres d'activités (page 351)
    salaires, avantages sociaux, charges sociales, coûts directs, coûts indirects et revenus par centre d'activités.

. avantages sociaux et charges sociales relatifs au personnel (page 352)

- Fonds d'exploitation (bilan) (page 360)
  Présentation détaillée des postes de l'actif et du passif, du montant à recevoir ou à payer du/au MSSS et CRSSS, des comptes interfonds s'il y a lieu.

- Fonds d'immobilisations
  . bilan (page 399)
  détail des éléments de l'actif et du passif, montant à recevoir ou à payer du/au MSSS et CRSSS, comptes interfonds, évolution de la situation financière, renseignements complémentaires.

- Autres fonds
  . bilan (page 499)
  évolution du solde du fonds pour le fonds de dotation et le fonds à destination spéciale, évolution de l'encaisse du fonds en fiducie, analyse de la provenance et de l'attribution des fonds affectés ....

- Fonds des familles d'accueil (page 699)
  Données indiquant les charges financières et les revenus des familles d'accueil pour enfants et adultes, l'actif et le passif des familles d'accueil.

- Données relatives aux établissements sujets aux ententes fédérales-provinciales (page 799)
  Comprend des données financières diverses et complémentaires servant à préparer les réclamations d'ordre financier soumises au gouvernement fédéral. De telles réclamations visent la participation du Fédéral dans le partage de certains coûts de services sociaux avec le gouvernement du Québec. Les données en question traitent des subventions fédérales et

d'honoraires légaux et professionnels afférents, des salaires, des avantages sociaux, des services achetés, des fournitures, des charges directes... relatifs à la planification des naissances, au centre de jour et à l'action communautaire par exemple.

4. Produits disponibles

a) Consultations

Le système offre trois modes de consultation des données financières et opérationnelles:

- Interrogation des données par état. Le mode par état consiste à interroger les données qui apparaissent sur une page ou une partie de page du rapport financier. Bref, la consultation porte sur un ensemble de données.

- Interrogation des données par compte. Ce mode d'interrogation vise plus spécifiquement un élément donné du rapport financier. Cet élément correspond à une page, une ligne et une colonne du rapport (exemple: la donnée inscrite à la page 200, ligne 01 et colonne 1).

- Opérations sur les comptes. En spécifiant un ou plusieurs numéros de compte, ce mode permet de sélectionner ou de regrouper les données par classe d'établissement, par région ou selon tout autre critère de sélection. Des opérations mathématiques simples sur les numéros de compte des établissements sont aussi possibles.

Tout usager du ministère et du réseau de la santé et des services sociaux, relié par terminal (écran cathodique ou micro-ordinateur) à la Direction générale de l'informatique (DGI) du ministère des Communications, peut effectuer directement la consultation de son choix.

b) Tableaux statutaires

Les tableaux statutaires sont des rapports prédéfinis de données statistiques distribués, sur demande, par la Division des données.

Adresse: Ministère de la Santé et des Services sociaux
Division des données
1279, boul. Charest Ouest, 4e étage
Québec (Québec)
G1N 4K7
Téléphone (418) 643-3679

LISTE DES TABLEAUX STATUTAIRES

Titre du tableau	Numéro du tableau
1. Liste analytique des activités accessoires par centre et par établissement	M30T801.S231-01
2. Liste analytique des activités accessoires par activité complémentaire et par établissement	M30T801.S231-02
3. Liste analytique des activités accessoires par activité commerciale et par établissement	M30T801.S231-03
4. Liste analytique des activités accessoires par établissement et par centre	M30T801.S231-04

Titre du tableau	Numéro du tableau
5. Liste analytique des activités accessoires par établissement et par activité complémentaire	M30T801.S231-05
6. Liste analytique des activités accessoires par établissement et par activité commerciale	M30T801.S231-06
7. Sommaire des activités accessoires par centre	M30T803.S231-01
8. Sommaire global des activités accessoires	M30T803.S231-02
9. Sommaire des activités accessoires par activité complémentaire	M30T803.S231-03
10. Sommaire global des activités complémentaires	M30T803.S231-04
11. Sommaire des activités accessoires par activité commerciale	M30T803.S231-05
12. Liste analytique des activités principales par centre et par établissement	M30T800.S231-01
13. Liste analytique des activités principales par sous-centre et par établissement	M30T800.S231-02
14. Liste analytique des activités principales par secteur d'activités et par établissement	M30T800.S231-03
15. Liste analytique des activités principales par établissement et par centre	M30T800.S231-04

Titre du tableau	Numéro du tableau
16. Liste analytique des activités principales par établissement et par sous-centre	M30T800.S231-05
17. Liste analytique des activités principales par établissement et par secteur d'activités	M30T800.S231-06
18. Sommaire des activités principales par centre et par sous-centre	M30T802.S231-01
19. Sommaire global des activités principales	M30T802.S231-02
20. Sommaire des activités principales par secteur et par centre d'activités	M30T802.S231-03
21. Sommaire global par secteur d'activités	M30T802.S231-04
22. Sommaire global des activités commerciales	M30T803.S231-06
23. Sommaire du rapport financier annuel	M30T804.S231-01

Tout usager du ministère et du réseau de la santé et des services sociaux, relié par terminal à la Direction générale de l'informatique (DGI) du ministère des Communications, peut produire lui-même ces tableaux statutaires. Un document intitulé Extrants accessibles par Dialog Management Services (DMS), préparé par la Division diffusion, fournit des renseignements additionnels sur ces extrants statutaires. Un autre document contribue à la connaissance des extrants statutaires. Intitulé Extrants disponibles et préparé par la Division des données, le document fait une présentation, à l'aide d'exemples, des extrants disponibles en ce qui regarde le rapport financier annuel des CH, CAH, CAR, CLSC et CSS ainsi que le rapport statistique annuel des CH, CAH et CAR.

c) Productions spéciales

Les productions spéciales sont des produits faits sur mesure en fonction des besoins spécifiques de l'usager. La Division diffusion est chargée de répondre à de telles demandes d'information.

Adresse: Ministère de la Santé et des Services sociaux
Division diffusion
1279, boul. Charest Ouest, 2e étage
Québec (Québec)
G1N 4K7
Téléphone (418) 643-6209

L'annexe 4 présente un exemple de produit fait sur mesure.

SYNTHESE DU CONTENU, DES TYPES DE CONSULTATION ET DE L'EXPLOITATION

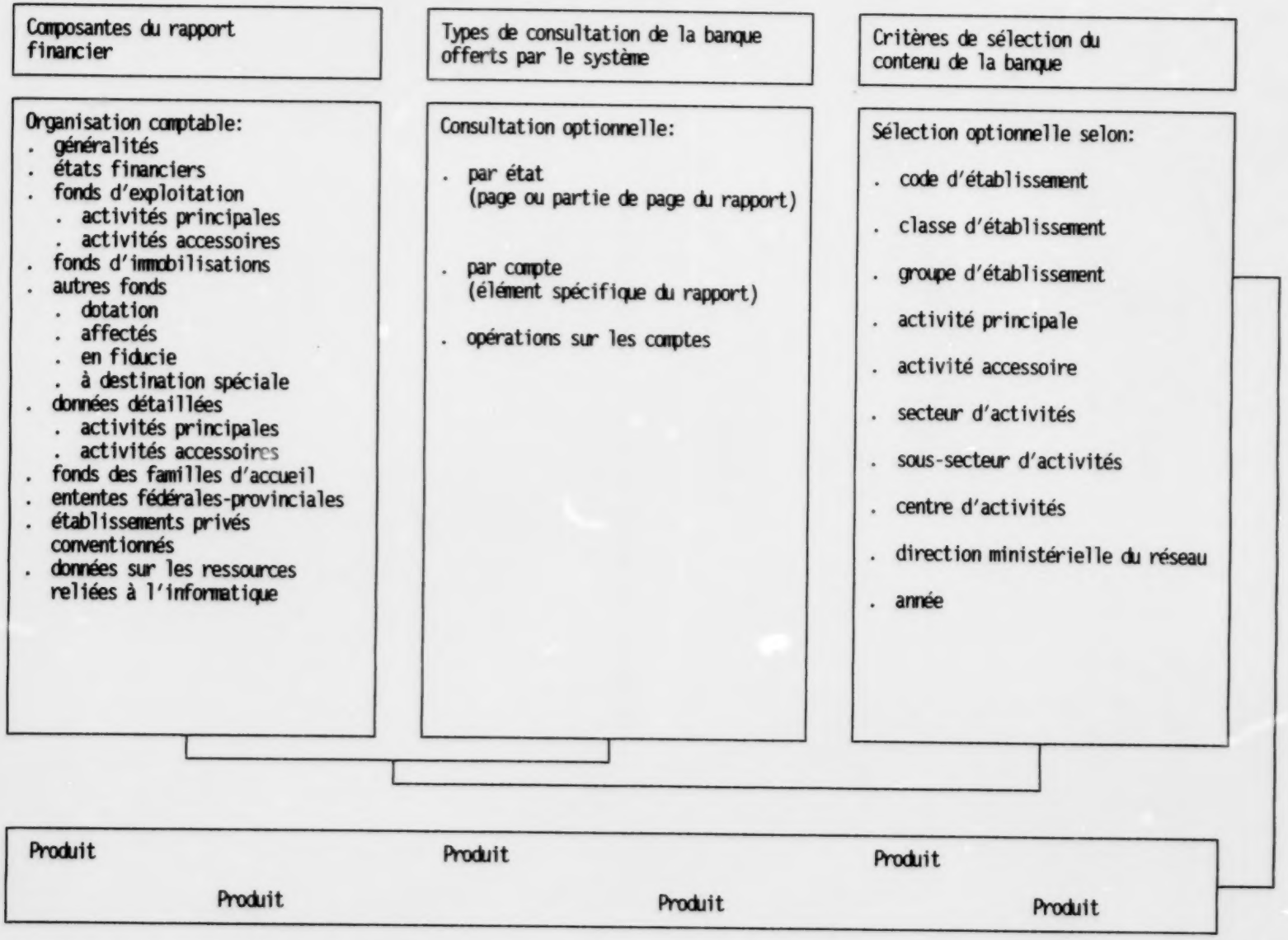

ANNEXE 1

SECTEURS, SOUS-SECTEURS ET CENTRES D'ACTIVITÉS

SECTEURS, SOUS-SECTEURS ET CENTRES D'ACTIVITÉS

Services de première ligne **(... secteur)**

- services de santé (... sous-secteur)
  - . santé maternelle et infantile (... centre)
  - . services dentaires curatifs
  - . services de santé courants
  - . nutrition
- services sociaux
  - . services sociaux courants
  - . planification des naissances
  - . centre de jour
  - . action communautaire
  - . accueil

Services à domicile

- . soins à domicile
- . aide à domicile
- . soutien à domicile

Soins infirmiers

- soins de courte durée
  - . aux adultes et aux enfants
  - . aux malades mentaux adultes et enfants
  - . aux nouveaux-nés
- soins de longue durée
  - . aux malades mentaux adultes et enfants
  - . aux malades physiques

Soins de santé et d'assistance

- . soins de santé
- . soins infirmiers et d'infirmerie
- . soins aux handicapés mentaux adultes et enfants

. soins d'assistance physique et psychiatrique
. hôtellerie hospitalière
. foyer de groupe (maladies mentales et physiques)
. hébergement en pavillon (maladies mentales et physiques)

Services ambulatoires

. soins infirmiers de jour
. services ambulatoires
. services ambulatoires psychiatriques

Services diagnostiques et thérapeutiques

. bloc obstétrical
. bloc opératoire
. centre de stérilisation et de distribution
. inhalothérapie
. laboratoires
. physiologie respiratoire
. électrophysiologie
. hémodynamie
. médecine nucléaire
. hémodialyse
. pharmacie
. radiodiagnostic
. radiothérapie
. audiologie et orthophonie
. psysiothérapie
. ergothérapie
. activités dirigées
. réinsertion et intégration sociales
. thérapie par l'occupation
. psychologie
. activités spéciales

Services administratifs

- . administration des soins
- . gestion des programmes
- . enseignement
- . administration générale
- . administration des services hospitaliers
- . administration des services auxiliaires
- . informatique
- . formation et perfectionnement
- . communication et information
- . paiement des ressources et contribution parentale
- . transport des bénéficiaires
- . archives médicales
- . accueil, communications et transport général
- . transport
- . besoins spéciaux
- . dépenses personnelles

Services auxiliaires

- . alimentation
- . buanderie et lingerie
- . entretien ménager
- . fonctionnement des installations
- . sécurité
- . entretien et réparation des installations

Services de protection

- . protection et services à la jeunesse
- . services sociaux aux adultes et aux personnes âgées
- . services sociaux aux amérindiens
- . ressources intermédiaires
- . services sociaux scolaires

. services sociaux en milieu hospitalier
. services sociaux aux réfugiés
. services d'identification et de référence
. services d'urgence sociale

Santé communautaire

. santé au travail
. santé dentaire
. prévention
. santé scolaire
. administration de la santé communautaire

Services de réadaptation

- mésadaptés socio-affectifs
  . personnes 0-6 ans
  . personnes 12-18 ans
  . personnes 6-18 ans
- handicapés mentaux
  . handicapés mentaux
- handicapés physiques
  . handicapés physiques
- toxicomanes
  . bénéficiaires admis
  . bénéficiaires inscrits
- mères en difficulté d'adaptation
  . mère en difficulté d'adaptation
- programmes complémentaires
  . enseignement scolaire
  . familles d'accueil de réadaptation
  . services d'apprentissage aux habitudes de travail
  . foyer de groupe
  . ressources résidentielles de groupe, 1 à 4 bénéficiaires
  . ressources résidentielles de groupe, 5 à 9 bénéficiaires

ANNEXE 2

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DANS LA BANQUE

DONNÉES OPÉRATIONNELLES

- **Nombre d'heures**, par centre d'activités, servant au calcul du coût total des salaires, des avantages sociaux et des charges sociales du personnel de l'établissement.

- Pour le fonctionnement des installations de l'établissement, la quantité d'**huile ou de gaz naturel acheté, la superficie des locaux loués et l'électricité consommée**.

- **Unités de mesure** définies dans le Manuel de gestion financière et servant au calcul du coût unitaire brut pour chaque centre d'activités de l'établissement.

- **Nombre de bénéficiaires et de jours-présence** dans les familles d'accueil pour enfants d'un Centre de services sociaux (CSS) qui est l'objet de l'entente fédérale-provinciale sur le partage des frais.

- **Nombre de bénéficiaires** admis et inscrits à divers services thérapeutiques (audiologie, orthophonie, physiothérapie, ergothérapie, psychologie et orientation) offerts par un Centre d'accueil de réadaptation (CAR) qui est l'objet de l'entente fédérale-provinciale sur le partage des frais.

ANNEXE 3

QUELQUES PAGES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (AS-471)

LISTE DES PAGES CHOISIES DANS LE RAPPORT FINANCIER

Titre de la page du rapport financier	Numéro de page du rapport
Fonds d'exploitation	
. résultats	200
. activités principales	
. charges brutes par centre d'activités	600-604
. données sur les centres d'activités	320
. données sur le centre d'activités	650
. activités accessoires	
. ventilation de l'excédent	230
. données sur les centres d'activités	351
. données sur le centre d'activités	660
Fonds d'immobilisations	
. bilan	
. détail de postes de l'actif	400
. détail de postes du passif	401
Autres fonds	
. résultats	240
Fonds combinés-autres fonds	
. bilan	261
Fonds des familles d'accueil	
. bilan	720
Ententes fédérales-provinciales	
. détail de certaines données financières	
. CLSC	800
. CSS	810
. CAR	820

Fonds d'exploitation — **RÉSULTATS** — exercice terminé le 31 mars 19___

		EXERCICE COURANT 2	EXERCICE PRÉCÉDENT 4
PROVENANCE DES REVENUS			
Ministère de la santé et des services sociaux	01 . R00100	$	$
Conseil régional	02 . R00200		
Autres établissements	03 . R00300		
Bénéficiaires	04 . R00400		
Autres sources	05 . R00500		
TOTAL	06	. R00000	
NATURE DES CHARGES			
Salaires	07 . C00100		
Avantages sociaux	08 . C00200		
Charges sociales	09 . C00300		
Total	10 . C00400		
Médicaments	11 . C00510		
Fournitures médicales et chirurgicales	12 . C00520		
Denrées alimentaires	13 . C00530		
Frais des services administratifs	14 . C00540		
Frais d'entretien, de sécurité et de fonctionnement des installations	15 . C00550		
Autres	16 . C00590		
Total	17 . C00500		
TOTAL	18	. C00000	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS) réparti comme suit:			
ACTIVITÉS PRINCIPALES (Note 1)	19 . E10000		
ACTIVITÉS ACCESSOIRES	20 . E80000		
TOTAL	21	. E00000	

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 2 0 1

Cette page tient compte de l'article 178 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et des articles 18 et 23 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux. En outre, il confirme la volonté ministérielle de porter les établissements à assumer leur responsabilité quant au respect de l'équilibre budgétaire et des plans de redressement, s'il y a lieu. Cette page identifie de manière sommaire les composantes de l'excédent en regard du financement du M.S.S.S. et des autres sources de financement.

L 01. C 1	= P 310. L 21. C 1
L 02. C 1	= P 310. L.21. C 2
L 03. C.2	= P 310. L 21. C 3
L 04. C.1	= P 300. L.21. C 2
L 05. C.1	= P.300. L.21. C.1
L 06. C.2	= P.300. L.21. C.3
L 07. C.2	= P 300. L 21. C 3 + P 310. L.21. C 3
L 08. C 2	= P 300. L.22. C.2
L 09. C 2	= P 300. L.21 + L.22. C 3 + P 310. L 21. C 3
L 10. C 1	= P 300. L 30. C 2
L 11. C 1	= P 310. L.29. C 2
L 12. C 2	= P 300. L.30. C.3 + P.310. L.29. C.3
L 13. C 2	= P.300. L.31. C.3 + P.310. L.30. C.3

Fonds d'exploitation-Activités principales — CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS — exercice terminé le 31 mars 19___

	* SECTEURS / ** SOUS-SECTEURS			Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Variation c1 - c2 3
*	SERVICES DE PREMIERE LIGNE	010				
**	SERVICES DE SANTE	011				
6510	Santé maternelle et infantile		01	C56000		
6550	Services dentaires curatifs		02	C56000		
6570	Services de santé courants		03	C56000		
7110	Nutrition		04	C56000		
TOTAL	(L.01 à L.04)(r à p.210 L.10)	011	05	C560S0		
**	SERVICES SOCIAUX	012				
6560	Services sociaux courants (r. à p.210 L.02)		06	C560S0		
6520	Planification des naissances (r. à p.210 L.03)	013	07	C560S0		
6970	Centre de jour (r à p.210 L.04)	014	08	C560S0		
7120	Action communautaire (r. à p.210 L.05)	015	09	C560S0		
7130	Accueil (r. à p.210 L.06)	016	10	C560S0		
TOTAL	(L.05 + 06 à 10)(r à p.210 L.07)	010	11	C560S0		
*	SERVICES A DOMICILE	020				
6170	Soins à domicile		12	C56000		
6530	Aide à domicile		13	C56000		
6850	Soutien à domicile		14	C56000		
TOTAL	(L.12 à L.14)(r. à p.210 L.08)	020	15	C560S0		
*	SOINS INFIRMIERS - BENEFICIAIRES ADMIS	030				
**	SOINS DE COURTE DUREE	031				
6050	Soins infirmiers aux adultes et aux enfants		16	C56000		
6120	Soins aux malades mentaux-adultes et enfants		17	C56000		
6200	Soins aux nouveau-nés		18	C56000		
TOTAL	(L.16 à L.18)(r à p.210 L.09)	031	19	C560S0		
**	SOINS DE LONGUE DUREE	032				
6130	Soins aux malades mentaux-adultes et enfants		20	C56000		
6150	Soins infirmiers aux malades physiques		21	C56000		
TOTAL	(L.20 + L.21)(r. à p.210 L.10)	032	22	C560S0		
TOTAL	(L.19 + L.22)(r. à p.210 L.11)	030	23	C560S0		

Fonds d'exploitation-Activités principales — CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS — exercice terminé le 31 mars 1

	* SECTEURS / * * SOUS-SECTEURS		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Variation c1 - c2 3
*	SOINS DE SANTE ET D'ASSISTANCE 040				
6040	Soins de Santé	01	C56000		
6060	Soins infirmiers et d'infirmerie	02	C56000		
6140	Soins aux handicapés mentaux-adultes et enfants	03	C56000		
6160	Soins d'assistance (physiques et psychiatriques)	04	C56000		
6180	Hôtellerie hospitalière	05	C56000		
6980	Foyer de groupe (maladies physiques et mentales	06	C56000		
6990	Hébergement en pavillon (maladies physiques et mentales	07	C56000		
TOTAL	(L.01 à L.07)(r à p.210 L.12 C.1) 040	08	C560S0		
*	SERVICES AMBULATOIRES 050				
6070	Soins infirmiers de jour	09	C56000		
6300	Services ambulatoires	10	C56000		
6310	Services ambulatoires psychiatriques	11	C56000		
OTAL	(L.09 à L.11)(r à p.210 L.13 C.1) 050	12	C560S0		
*	SERVICES DIAGNOSTIQUES ET THERAPEUTIQUES 060				
6230	Bloc obstétrical	13	C56000		
6260	Bloc opératoire	14	C56000		
6320	Centre de stérilisation et de distribution	15	C56000		
6350	Inhalothérapie	16	C56000		
6600	Laboratoires	17	C56000		
6610	Physiologie respiratoire	18	C56000		
6710	Electrophysiologie	19	C56000		
6750	Hémodynamie	20	C56000		
6780	Médecine nucléaire	21	C56000		
6790	Hémodialyse	22	C56000		
6800	Pharmacie	23	C56000		
6830	Radiodiagnostic	24	C56000		
6840	Radiothérapie	25	C56000		
6860	Audiologie et orthophonie	26	C56000		
6870	Physiothérapie	27	C56000		
6880	Ergothérapie	28	C56000		
6890	Activités dirigées	29	C56000		
6900	Réinsertion et intégration sociales (maladies physiques et mentales)	30	C56000		
6910	Thérapie par l'occupation	31	C56000		
6920	Psychologie	32	C56000		
7990	Activités spéciales	33	C56000		
TOTAL	(L.13 à L.33)(r à p.210 L.14 C.1) 060	34	C560S0		

Fonds d'exploitation-Activités principales — CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS — exercice terminé le 31 mars 19___

	* SECTEURS / * * SOUS-SECTEURS			Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Variation c1 - c2 3
*	SERVICES ADMINISTRATIFS	070				
6000	Administration des soins		01	C56000		
7150	Gestion des programmes		02	C56000		
7200	Enseignement		03	C56000		
7300	Administration générale		04	C56000		
7310	Administration des services hospitaliers		05	C56000		
7320	Administration des services auxiliaires		06	C56000		
7340	Informatique		07	C56000		
7350	Formation et perfectionnement		08	C56000		
7360	Communication et information		09	C56000		
7370	Paiement des ressources et contribution parentale		10	C56000		
7400	Transport des bénéficiaires		11	C56000		
7500	Archives médicales		12	C56000		
7520	Accueil, communications et transport général		13	C56000		
7690	Transport		14	C56000		
7910	Besoin spéciaux		15	C56000		
7920	Dépenses personnelles		16	C56000		
TOTAL (L.01 à L.16)		070	17	C560S0		
Transferts de frais généraux		070	18	C571S0		
TOTAL (L.17 - L.18)(r à p.210 L.15 C.1)		070	19	C561S0		
*	SERVICES AUXILIAIRES	080				
7550	Alimentation		20	C56000		
7600	Buanderie et lingerie		21	C56000		
7640	Entretien ménager		22	C56000		
7700	Fonctionnement des installations		23	C56000		
7710	Sécurité		24	C56000		
7800	Entretien et réparation des installations		25	C56000		
TOTAL (L.20 à L.25)		080	26	C560S0		
Transferts de frais généraux		080	27	C571S0		
TOTAL (L.26 - L.27)(r à p.210 L.16 C.1)		080	28	C561S0		

Fonds d'exploitation-Activités principales | CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS | exercice terminé le 31 mars 19___

		* SECTEURS / * SOUS-SECTEURS		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Variation c1 - c2 3
*	SERVICES DE PROTECTION	090				
6400	Protection et services à la jeunesse	01		C56000		
6410	Services sociaux aux adultes et personnes âgées	02		C56000		
6420	Services sociaux aux amérindiens	03		C56000		
6430	Ressources intermédiaires	04		C56000		
6440	Services sociaux scolaires	05		C56000		
6450	Services sociaux en milieu hospitalier	06		C56000		
6460	Services sociaux réfugiés	07		C56000		
6470	Services d'identification et de référence	08		C56000		
6480	Services d'urgence sociale	09		C56000		
TOTAL	(L.01 à L.09)(r à p.210 L.17)	090	10	C560S0		
*	SANTE COMMUNAUTAIRE	100				
6500	Santé au travail		11	C56000		
6540	Santé dentaire		12	C56000		
6580	Prévention		13	C56000		
6590	Santé scolaire		14	C56000		
7330	Administration de la santé communautaire		15	C56000		
TOTAL	(L.11 à L.15)(r à p.210 L.18)	100	16	C560S0		

Fonds d'exploitation-Activités principales — CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS — exercice terminé le 31 mars 19___

		* SECTEURS / * * SOUS-SECTEURS					
*		SERVICES DE READAPTATION		120			
* *		MESADAPTE SOCIO-AFFECTIFS		121			
	6210	Personnes mésadaptées socio-affectives (0-6 ans)			01	C56000	
	6620	Personnes mésadaptées socio-affectives (12-18 ans)			02	C56000	
	6630	Personnes mésadaptées socio-affectives (6-18 ans)			03	C56000	
	TOTAL	(L.01 à L.03)(r à p.211 L.01)		121	04	C560S0	
* *	6650	Handicapés mentaux (r. à P.211 L.02)		122	05	C560S0	
* *	6690	Handicapés physiques (r. à P.211 L.03)		123	06	C560S0	
* *		TOXICOMANES		124			
	6670	Personnes toxicomanes (bénéficiaires admis)			07	C56000	
	6680	Personnes toxicomanes (bénéficiaires inscrits)			08	C56000	
	TOTAL	(L.07 + L.08)(r à p.211 L.04)		124	09	C560S0	
* *	6220	Mères en difficulté d'adaptation (r. à p.211 L.05)		125	10	C560S0	
* *		PROGRAMMES COMPLEMENTAIRES		126			
	6370	Enseignement scolaire			11	C56000	
	6640	Familles d'accueil de réadaptation			12	C56000	
	6740	Services d'apprentissage aux habitudes de travail			13	C56000	
	6940	Foyer de groupe			14	C56000	
	6950	Ressources résidentielles de groupe (1 à 4 bénéficiaires)			15	C56000	
	6960	Ressources résidentielles de groupe (5 à 9 bénéficiaires)			16	C56000	
	TOTAL	(L.11 à L.16)(r à p.211 L.06		126	17	C560S0	
	TOTAL	(L.04 + L.05 + L.06 + L.09 + L.10 + L.17)(r à p.211 L.07)		120	18	C560S0	
	TOTAL	des charges brutes des centres d'activités (pages 600, 601, 602, 603 et 604			19	C66100	

EXPLICATIONS – PAGE 6 5 0

Pour la description des éléments apparaissant sur cette page, l'établissement consulte le chapitre 3 section c du manuel de gestion financière.

Ligne 01 - Personnel-cadre
Les salaires du personnel-cadre doivent inclure la totalité du montant forfaitaire reçu et recevable à titre de "garantie de revenu".

Lignes 08 et 09 - Avantages sociaux généraux et particuliers
L'établissement doit se reporter aux explications fournies à la page 330.

Manuel de gestion financière C.L.S.C., C.H., C.S.S., C.A.H. et C.A.R.
Les centres d'activités et les unités de mesure doivent correspondre aux centres d'activités et aux sous-centres en vigueur pour l'exercice financier et décrits dans le manuel de gestion financière.

L'établissement doit remplir un exemplaire de cette page pour chaque centre d'activités.

Sous-centres d'activités
Les centres hospitaliers complètent cette page pour chaque sous-centre décrit dans le manuel de gestion financière et utilisé par l'établissement, le cas échéant. Une exception est faite pour les sous-centres des centres 6050, 6300 et 6600, lorsque le centre hospitalier a moins de 125 lits de soins aigus.

Les centres locaux de services communautaires complètent cette page pour chaque sous-centre décrit dans le manuel de gestion financière et utilisé par l'établissement, le cas échéant.

Les centres d'accueil d'hébergement complètent cette page pour chacun des pavillons en plus d'une page 650 pour tous les pavillons.

Les centres d'accueil de réadaptation remplissent une page par installation pour les centres d'activités 6740, 6940, 6950, 6960 et 6980, en plus d'une page 650 sommaire, par centre d'activités.

Établissements à fonctions multiples
Les lignes 32 à 37 inclusivement des pages 650 sont à l'usage des établissements à fonctions multiples. Ils doivent indiquer en bas de page la distribution des montants aux différentes fonctions.

Les établissements doivent appliquer les bases établies par le M.S.S.S. pour la répartition des dépenses et revenus des centres d'activités.

Les établissements à fonctions multiples devant rapporter leurs coûts sont les suivants:
- les centres hospitaliers de soins de courte durée ou de soins de longue durée incluant les centres hospitaliers psychiatriques;
- les centres locaux de services communautaires;
- les centres d'accueil (hébergement et réadaptation)

De plus, aux fins du rapport financier annuel, les opérations suivantes doivent toujours être imputées à 100% à la catégorie "C.H.":
a) services externes assurés conformément à la Loi sur l'assurance-hospitalisation;
b) département de santé communautaire;

Le Ministère exige une répartition du coût aux fins du partage en vertu des lois et des ententes fédérales-provinciales et du Régime d'assistance publique canadien.

Note: Équipes de secteurs gérées par un établissement
Pour les fins du Rapport financier annuel, l'établissement qui est mandaté par le C.R.S.S.S. pour administrer le budget d'une équipe de secteur rapporte les données, selon le cas, de la manière suivante:

— Établissement qui utilise normalement les mêmes centres d'activités que l'équipe de secteur:
. enregistre la "contribution du C.R.S.S.S.", à titre de revenus;
. produit une page "données sur le centre d'activités", identifiée à l'équipe de secteur, pour chaque c/a approprié.

— Établissement qui n'utilise pas normalement les centres d'activités opérés par l'équipe de secteur:
. enregistre la "contribution de C.R.S.S.S.", à titre de revenus;
. utilise le c/a 7900 "activités spéciales" et lui adjoint - selon les activités effectuées par l'équipe de secteur - des sous-centres correspondant aux centres d'activités décrits dans le manuel de gestion financière des C.L.S.C.;
. produit une page "données sur le centre d'activités", identifiée à l'équipe de secteur, pour chaque sous-centre et le centre contrôle 7990".

Fonds d'exploitation-Activités principales

DONNÉES SUR LES CENTRES D'ACTIVITÉS

exercice terminé le 31 mars 19___

Données sur tous les centres d'activités réunis

EXERCICE PRÉCÉDENT (1)	EXERCICE PRÉCÉDENT (2)			EXERCICE COURANT (3)	EXERCICE COURANT (4)
			SALAIRES		
		01	Personnel cadre	C51100	C51100
		02	Personnel-temps régulier	C51200	C51200
XXXX		03	Temps supplémentaire	C51300	C51300
		04	Primes	XXXX	C51400
XXXX	XXXX	05	Main-d'oeuvre indépendante	C51500	C51500
		06		XXXX	XXXX
		07	**Total** *(L.01 à L.06)*	C51000	C51000
			AVANTAGES SOCIAUX		
		08	Généraux *(détail page 330)*	C52100	C52100
		09	Particuliers *(détail page 330)*	C52200	C52200
		10	**Total** *(L.08 + L.09)*	C52000	C52000
		11	**CHARGES SOCIALES** *(détail page 343)*		C53000
XXXX		12			XXXX
		13	**Total** *(L.07 + L.10 à L.12)*	C54000	C54000
			AUTRES CHARGES DIRECTES		
		14	Services achetés		C55100
		15	Fournitures et autres charges		C55200
XXXX		16			XXXX
		17	**Total** *(L.14 à L.16)*		C55000
		18	**COÛTS DIRECTS BRUTS** *(L.13 + L.17)*		C56000
			DÉDUCTIONS		
		19	Ventes de services		R51000
		20	Recouvrements	C52000	C52000
		21	Transferts de frais généraux		C57100
		22	**Total** *(L.19 à L.21)*	C57000	C57000
		23	**COÛTS DIRECTS NETS** *(L.18 - L.22)*	C58000	C58000
		24	Ajustements	C59000	C59000
		25	Nombre de centres d'activités		

EXPLICATIONS – PAGE 3 3 0

Les explications relatives aux éléments figurant sur cette page sont fournies au manuel de gestion financière. La description de ceux-ci provient des conventions collectives et des règlements régissant la rémunération du personnel cadre. La liste de ces avantages sociaux étant exhaustive, aucun ajout n'est permis.

Lignes 01 à 07 - Avantages sociaux généraux

- Les montants et les heures correspondantes non utilisées au 31 mars, ne doivent pas apparaître comme courus en fin d'exercice.

- Le nombre d'heures utilisées à ce titre et non payées au 31 mars doit apparaître comme couru à cette date.

Lignes 10 à 24 - Avantages sociaux particuliers

Lorsqu'un montant engagé à ce titre représente le salaire complet d'un employé ou un pourcentage de ce salaire, le nombre d'heures à inscrire doit correspondre au nombre d'heures d'absence réelles.

En regard de l'utilisation de la banque de congés de maladie, les heures et les montants à inscrire doivent correspondre à la réduction des heures de cette banque et aux montants établis selon le taux horaire de l'employé concerné.

Les montants correspondant au nombre d'heures utilisées à ce titre et non payées au 31 mars doivent apparaître comme courus à cette date.

Ligne 14 - Formation et perfectionnement

Les montants et les heures correspondantes se rapportent aux employés profitant des clauses de perfectionnement prévues aux conventions collectives et aux cadres en regard des sessions de formation des C.R.S.S.S. .

Le salaire régulier et les heures correspondantes d'un employé libéré pour un cours, un séminaire, comités, etc., doivent être inscrits à la ligne 01 ou 02 de la page sur les données du centre d'activités concerné.

Lignes 16, 17 et 18

Inclure les montants relatifs aux mesures de stabilité d'emploi des cadres (circulaire 1987-021, 02-01-22-09 et Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux directeurs généraux des conseils régionaux et des établissements publics.)

Total des charges brutes pour chaque centre d'activités

Nom de l'établissement | Code | Page 6 s 0

Fonds d'exploitation-Activités principales — **DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS** — exercice terminé le 31 mars 19__

Nom du centre | Numéro du centre

EXERCICE PRÉCÉDENT				EXERCICE COURANT			
Heures à une déc. (1)	Montant $ près (2)			Heures à une déc. (3)	Montant $ près (4)
		01	**SALAIRES** Personnel-cadre	01	C51100	C51100
		02	Personnel-temps régulier	02	C51200	C51200
		03	Temps supplémentaire	03	C51300	C51300
		04	Primes	04		C51400
XXXX	XXXX	05	Main-d'oeuvre indépendante	05	C51500	C51500
		06		06	XXXX	XXXX
		07	**Total** *(L.01 à L.06)*	07	C51000	C51000
		08	**AVANTAGES SOCIAUX** Généraux	08	C52100	C52100
		09	Particuliers	09	C52200	C52200
		10	**Total** *(L.08 + L.09)*	10	C52000	C52000
		11	**CHARGES SOCIALES**	11		C53000
	XXXX	12		12		XXXX
		13	**Total** *(L.07 + L.10 à L.12)*	13	C54000	C54000
		14	**AUTRES CHARGES DIRECTES** Services achetés	14		C55100
		15	Fournitures et autres charges	15		C55200
	XXXX	16		16		XXXX
		17	**Total** *(L.14 à L.16)*	17		C55000
		18	**COÛTS DIRECTS BRUTS** *(L.13 + L.17)*	18	C56000	C56000
		19	**DÉDUCTIONS** Ventes de services	19		R51000
		20	Recouvrements	20	R52000	R52000
		21	Transferts de frais généraux	21		R57100
		22	**Total** *(L.19 à L.21)*	22	C57000	C57000
		23	**COÛTS DIRECTS NETS** *(L.18 − L.22)*	23	C58000	C58000
		24	Ajustements	24	C59000	C59000
		"A"	**UNITÉS DE MESURE**	"A"		
		25	Pour l'établissement	25	C500A1	
		26	Pour ventes de services	26	C500A2	
		27	Pour transferts de frais généraux	27	C500A3	
		28	**Total** *(L.25 à L.27)*	28	C500A0	
		29	Coût unitaire brut *(L.18 − L.24) ÷ L.28*	29		C5600A
		"B"		"B"	C500B0	
		31	Coût unitaire net *(L.23 − L.24) ÷ L.30*	31		C5800B

Répartition à l'usage des établissements à fonctions multiples

CATÉGORIE	L.07, C.4 (1)	L.18 + L.11, C.4 (2)	L.17, C.4 (3)	L.22, C.4 (4)	L.23, C.4 (5)
C.L.S.C. 32	C51010	C5A010	C55010	C57010	C58010
C.H. 33	C51020	C5A020	C55020	C57020	C58020
C.A.H. 34	C51030	C5A030	C55030	C57030	C58030
C.A.R. 35	C51040	C5A040	C55050	C57040	C58040
C.S.S. 36	C51050	C5A050	C55050	C57050	C58050
C.R.S.S.S. 37	C51060	C5A060	C55060	C57060	C58060

EXPLICATIONS – PAGE 6 6 0

Cette page doit être remplie pour chacun des centres d'activités listé à la page 230, et utilisé par l'établissement. Pour une description des charges figurant sur cette page, l'établissement doit consulter le chapitre 3, section c du manuel de gestion financière.

Lignes 08 et 09 - Avantages sociaux généraux et particuliers
L'établissement doit se reporter aux explications fournies à la page 352.

Fonds d'exploitation-Activités accessoires

VENTILATION DE L'EXCEDENT

exercice terminé le 31 mars 19___

		REVENUS 1	CHARGES 2	EXCEDENT Exercice courant 3	EXCEDENT Exercice précédent 4
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES					
0100 Recherche	01	R82000	C70000	E82000	
0150 Projets pilotes	02	R82000	C70000	E82000	
0200 Santé au travail	03	R82000	C70000	E82000	
0250 Enseignement médical	04	R82000	C70000	E82000	
0260 Internes et résidents en médecine	05	R82000	C70000	E82000	
0300 Consultations externes dentaires	06	E82000	C70000	E82000	
0350 Prothèses et appareils orthopédiques	07	R82000	C70000	E82000	
0360 Projets et programmes ad hoc de promotion de la santé	08	R82000	C70000	E82000	
0400 autres	09	R82000	C70000	E82000	
Total	10	R80100	C03100	E80100	
ACTIVITÉS COMMERCIALES					
0500 Parc de stationnement	11	R82000	C70000	E82000	
0550 Cantine et casse-croûte	12	R82000	C70000	E82000	
0600 Location de téléviseurs	13	R82000	C70000	E82000	
0650 Location d'immeubles	14	R82000	C70000	E82000	
0700 Magasin général	15	R82000	C70000	E82000	
0750 Salon de coiffure	16	R82000	C70000	E82000	
0800 autres	17	R82000	C70000	E82000	
	18				
Total	19	R80200	C03200	E80200	
CHARGES NON RÉPARTIES					
0910 Intérêts sur emprunts-fonds d'exploitation	20	R83100	C03310	E80310	
Intérêts sur emprunts-déficit accumulé	21	R83200	C03320	E80320	
0920 Intérêts sur emprunts-fonds d'immobilisations	22	R83300	C03330	E80330	
0950 Charges extraordinaires	23	R83400	C83400	E80340	
	24	R83900	C03390	E80390	
Total	25	R83000	C03300	E80300	
REVENUS NON RÉPARTIS					
Revenus de placements-avoir propre	26	R84100		R84100	
Autres revenus de placements	27	R84200		R84200	
Donations	28	R84300		R84300	
	29	R84900		R84900	
Total	30	R84000		R84000	
TOTAL	31	R80000	C80000	E80000	

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 2 4 0

Ligne 08 - Frais d'administration:
Réfère exclusivement aux frais administratifs encourus par le fonds de dotation pour sa gérance.

Lignes 16 à 23
Les détails concernant ces éléments sont requis à la cinquième partie.

Ligne 24 - Excédent de l'exercice
Normalement, cette ligne doit être positive. Cependant, il peut arriver que les attributions soient plus grandes que les contributions. Dans ce cas un montant négatif peut y être inscrit en autant que le solde du fonds soit positif (revenus suffisants pour le fonds de dotation).

Notes:
– Les contributions et attributions sont celles effectuées au cours de l'exercice.

– Les attributions du fonds de dotation ne peuvent provenir que des revenus découlant du capital.

– On parle de revenu réservé lorsque le donateur détermine la fin pour laquelle le revenu doit être utilisé

– Un revenu est dit non réservé si le choix de son utilisation est laissé à l'établissement.

– Les immobilisations apparaissant sur cette page sont celles qui appartiennent exclusivement au fonds de dotation. Les profits ou pertes sur dispositions sont ceux reliés aux immobilisations de ces fonds.

L 15. C.1	= P.500. L.02. C.3
C.2	= P.500. L.02. C.4
C 4	= P.510. L.02. C.1
L.16. C.1	= P.500. L.07. C.1
C.2	= P.500. L.07. C.2
C 4	= P.510. L.07. C.1
L 17. C 1	= P.500. L.11. C.1
C.2	= P.500. L.11. C.2
C.4	= P.510. L.11. C.1
L.18. C.1	= P.500. L.14. C.1
C.2	= P.500. L.14. C.2
C 4	= P.510. L.14. C.1
L 19. C.1	= P.500, L.15. C.1
C.2	= P.500. L.15. C.2
C.4	= P.510, L.15. C.1
L.20. C.1	= P.500. L.26. C.3
C.2	= P.500. L.26. C.4
C 4	= P.510. L.26. C.1
L.21. C.1	= P.500, L.30. C.3
C.2	= P.500, L.30. C.4
C 4	= P.510. L.30. C.1
L.22. C.1	= P.500. L.33. C.3
C.2	= P.500. L.33. C.4
C.4	= P.510. L.33. C.1
L 23. C.1	= P.500. L.34. C.3
C.2	= P.500. L.34. C.4
C 4	= P.510. L.34. C.1
L 24. C.3. ct	= P.250. L.02. C.4
dt	= P.250. L.11. C.4
C 4. ct	= P.250. L.02. C.5
dt	= P.250. L.11. C.5

Fonds d'exploitation-Activités accessoires

DONNÉES SUR LES CENTRES D'ACTIVITÉS

exercice termine le 31 mars 19___

Données sur tous les centres d'activités réunis

EXERCICE PRÉCÉDENT Heures à l'unité près (1)	EXERCICE PRÉCÉDENT Montant au $ près (2)			EXERCICE COURANT Heures à l'unité près (3)	EXERCICE COURANT Montant au $ près (4)
			SALAIRES		
		01	Personnel-cadre	C71100	C71100
		02	Personnel-temps régulier	C71200	C71200
		03	Temps supplémentaire	C71300	C71300
XXXX		04	Primes	XXXX	C71400
		05	Main-d'oeuvre indépendante	C71500	C71500
XXXX	XXXX	06		XXXX	XXXX
		07	**Total** *(L.01 à L.06)*	C71000	C71000
			AVANTAGES SOCIAUX		
		08	Généraux *(détail page 352)*	C72100	C72100
		09	Particuliers *(détail page 352)*	C72200	C72200
		10	**Total** *(L.08 + L.09)*	C72000	C72000
		11	**CHARGES SOCIALES** *(détail page 352)*		C73000
	XXXX	12			XXXX
		13	**Total** *(L.07 + L.10 à L.12)*	C74000	C74000
			AUTRES CHARGES DIRECTES		
		14	Services achetés		C75100
		15	Fournitures et autres charges		C75200
	XXXX	16			XXXX
		17	**Total** *(L.14 à L.16)*		C75000
		18	**COÛTS DIRECTS BRUTS** *(L.13 + L.17)*		C76000
			COÛTS INDIRECTS (Transferts de frais généraux)		
		19	Entretien ménager		C77100
		20	Entretien des installations		C77200
		21	Sécurité		C77300
		22	Fonctionnement des installations		C77400
		23	Administration		C77500
		24	Autres frais généraux		C77600
	XXXX	25			XXXX
		26	**Total** *(L.19 à L.25)*		C77000
		27	**TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS** *(L.18 + L.26)*		C70000
			REVENUS		
		28	Financement public et para-public		R82100
		29	Revenus commerciaux		R82200
		30	Revenus d'autres sources		R82300
		31	**Total** *(L. 31 - L.27)*		R82000
		32	**EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX** *(L.31 - L.27)*		E82000
		33	Nombre de centres d'activités		

EXPLICATIONS – PAGE 3 5 2

Les explications relatives aux éléments figurant sur cette page sont fournies au manuel de gestion financière. Leur description provient des conventions collectives et des règlements régissant la rémunération du personnel cadre. La liste des avantages sociaux étant exhaustive, aucun ajout n'est permis.

Lignes 01 à 07 - Avantages sociaux généraux
Les montants et les heures accumulées correspondantes non utilisées au 31 mars, ne doivent pas apparaître comme courus en fin d'exercice.

Le nombre d'heures utilisées à ce titre et non payées au 31 mars doivent apparaître comme courus à cette date.

Lignes 09 à 23 - Avantages sociaux particuliers
Lorsqu'un montant engagé à ce titre représente le salaire complet d'un employé ou un pourcentage de ce salaire, le nombre d'heures à inscrire doit correspondre au nombre d'heures d'absence réelles.

En regard de l'utilisation de la banque de congés de maladie, les heures et les montants à inscrire doivent correspondre à la réduction des heures de cette banque et aux montants établis selon le taux horaire de l'employé concerné.

Les montants correspondants au nombre d'heures utilisées à ce titre et non payées au 31 mars doivent apparaître comme courus à cette date.

Ligne 13 - Formation et perfectionnement
Les montants et les heures correspondantes se rapportent aux employés profitant des clauses de perfectionnement prévues aux conventions collectives et aux cadres en regard des sessions de formation des C.R.S.S.S. . Le salaire et les heures correspondantes d'un employé libéré pour un cours, un séminaire, comités, etc.. doivent être inscrits aux lignes 01 ou 02 de la page sur les données du centre d'activités concerné.

Lignes 26 à 34 - Charges sociales
Ces lignes doivent inclure les montants des charges sociales courues au 31 mars.

Fonds d'exploitation-Activités accessoires

DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

exercice terminé le 31 mars 19___

Nom du centre

numéro du centre

Données spécifiques à chaque centre

EXERCICE PRÉCÉDENT				EXERCICE COURANT	
Heures à l'unité près (1)	Montant au $ près (2)			Heures à l'unité près (3)	Montant au $ près (4)
			SALAIRES		
		01	Personnel-cadre	C71100	C71100
		02	Personnel-temps régulier	C71200	C71200
		03	Temps supplémentaire	C71300	C71300
		04	Primes		C71400
		05	Main-d'oeuvre indépendante	C71500	C71500
XXXX	XXXX	06		XXXX	XXXX
		07	**Total** *(L.01 à L.06)*	C71000	C71000
			AVANTAGES SOCIAUX		
		08	Généraux	C72100	C72100
		09	Particuliers	C72200	C72200
		10	**Total** *(L.08 + L.09)*	C72000	C72000
		11	**CHARGES SOCIALES**		C73000
	XXXX	12			XXXX
		13	**Total** *(L.07 + L.10 à L.12)*	C74000	C74000
			AUTRES CHARGES DIRECTES		
		14	Services achetés		C75100
		15	Fournitures et autres charges		C75200
	XXXX	16			XXXX
		17	**Total** *(L.14 à L.16)*		C75000
		18	**COÛTS DIRECTS BRUTS** *(L.13 + L.17)*	C76000	C76000
			COÛTS INDIRECTS (Transferts de frais généraux)		
		19	Entretien ménager		C77100
		20	Entretien des installations		C77200
		21	Sécurité		C77300
		22	Fonctionnement des installations		C77400
		23	Administration		C77500
		24	Autres frais généraux (préciser)		C77600
	XXXX	25			XXXX
		26	**Total** *(L.19 à L.25)*		C77000
		27	**TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS** *(L.18 + L.26)*		C70000
			REVENUS		
		28	Financement public et para-public		R82100
		29	Revenus commerciaux		R82200
		30	Revenus d'autres sources (préciser)		R82300
		31	**Total** *(L.28 à L.30)*		R82000
		32	**EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX** *(L.31 – L.27)*		E82000

Fonds d'immobilisations-Bilan

DÉTAIL DE POSTES DE L'ACTIF

au 31 mars 19___

		Exercice courant 4	Exercice précédent 5
ACTIF À COURT TERME			
DÉBITEURS-AUTRES			
C.R.S.S.S.	01	211310 $	$
Établissements (préciser)	02	211320	
Réclamations TPS fédéral	03	211330	
Autres (préciser)	04	211390	
TOTAL (L.01 à L.04) (r.c.4 à p.260, L.03, c.2)	05	211300	
CHARGES PAYÉES D'AVANCE (preciser)	06	211591	
	07	211592	
TOTAL (L.06 + L.07) (r. c.4 à p.260, L.05, c.2)	08	211500	
AUTRES ÉLÉMENTS			
Intérêts courus	09	211910	
Dépôts ou avance sur acquisitions d'immobilisations	10	211920	
	11	211991	
Autres (préciser)	12	211990	
TOTAL (L.09 à L.12) (r.c.4 à p.260, L.08, c.2)	13	211900	
ACTIF À LONG TERME			
AUTRES ÉLÉMENTS			
	14	212910	
Autres (préciser)	15	212990	
TOTAL (L.14 + L.15) (r.c.4 à p.260, L.13, c.2)	16	212900	

IMMOBILISATIONS		Solde au début 1	Acquisition 2	Disposition 3	Régularisations 4	Solde à la fin 5
Terrains	17	214911 $	214111 $	214211 $	214311 $	214011 $
Aménagement des terrains	18	214912	214112	214212	214312	214012
Améliorations locatives	19	214913	214113	214213	214313	214013
Bâtiments	20	214914	214114	214214	214314	214014
Construction en cours	21	214915	214115	214215	214315	214015
Mobilier et équipement:						
MÉDICAL						
Ameublement de chambre	22	214921	214121	214221	214321	214021
Équipement de transport	23	214922	214122	214222	214322	214022
Autre mobilier et équipement médicaux	24	214923	214123	214223	214323	214023
ADMINISTRATIF						
Informatique et bureautique	25	214931	214131	214231	214331	214031
Mobilier et équipement	26	214932	214132	214232	214332	214032
	27	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autre mobilier et équipement	28	214934	214134	214234	214334	214034
TOTAL (L.17 à L.28) (r.c.5 à p.260, L.11, c.2)	29	214900	214100	214200	214300	214000

BÂTIMENTS		Surface extérieure en mètres carrés 1	Surface nette en mètres carrés 2	Cubage brut en mètres cubes 3	Cubage net en mètres cubes 4
Augmentation (diminution)	30	214W14	214X14	214Y14	214Z14

EXPLICATIONS – PAGE 4 0 1

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, l'établissement donne les détails à la page 490, en identifiant les page, ligne et colonne concernées.

Emprunt
L'établissement qui emprunte doit se conformer aux dispositions de l'article 178 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que tout établissement ou conseil régional peut, avec l'autorisation du Ministre et selon les modalités qu'il détermine, emprunter par tout mode reconnu par la Loi.

Fonds d'immobilisations-Bilan

DÉTAIL DE POSTES DU PASSIF

au 31 mars 19___

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
PASSIF À COURT TERME			
EMPRUNTS DE BANQUE			
Reliés à la construction et aux acquisitions de bâtiments	01	221210	
Reliés à l'acquisition de mobilier et équipement	02	221220	
	03	221291	
Autres (préciser)	04	221290	
TOTAL (L.01 à L.04) (r c 1 à p 260, L 17, c 2)	05	221200	
CRÉDITEURS, BILLETS ET CHARGES À PAYER			
C R S.S.S.	06	221410	
Fournisseurs	07	221420	
Charges à payer	08	221430	
Corporation d'hébergement du Québec	09	221440	
	10	221491	
Autres (préciser)	11	221490	
TOTAL (L.06 à L.11) (r c 1 à p 260, L 19, c 2)	12	221400	
AUTRES ÉLÉMENTS			
Dépôts pour soumissions	13	221910	
	14	221991	
Autres (préciser)	15	221990	
TOTAL (L.13 à L.15) (r c 1 à p 260, L 24, c 2)	16	221900	
ENGAGEMENTS			
Achats de mobilier et équipements	17	201010	
Construction et rénovation	18	201021	
Honoraires professionnels	19	201031	
	20	201091	
Autres (préciser)	21	201090	
TOTAL (L.17 à L.21) (r c 1 à p 260, L 33, c 2)	22	20100A	
ÉVENTUALITÉS			
Construction et rénovation	23	201022	
Honoraires professionnels	24	201032	
Autres (préciser)	25	201092	
TOTAL (L.23 à L.25) (r c 1 à p 260, L 34, c 2)	26	20100B	

EXPLICATIONS – PAGE 4 0 2

Notes:

Les dates doivent être inscrites de la façon suivante:

. année
. mois
. jour
Exemple: 87-02-19

Les lignes 10, 27 et 28 doivent comporter tous les détails permettant d'avoir une compréhension adéquate et complète des éléments. Si l'espace est insuffisant, l'établissement complète les explications à la page 490 "Précisions aux renseignements complémentaires".

Obligations et emprunts hypothécaires
La fraction des obligations et des hypothèques financées par le gouvernement venant à échéance en deçà d'un an est présentée au passif à long terme. Cela est dû au fait que la convention comptable sur le remboursement des obligations et des hypothèques mentionne que les subventions pour pourvoir à leur remboursement sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues

Autres fonds

RESULTATS exercice terminé le 31 mars 19___

		FONDS DE DOTATION			
		Revenu réservé 1	Revenu non réservé 2	Total 3	FONDS A DESTINATION SPECIALE 4
PROVENANCE DES REVENUS					
Revenus de placements:					
Intérêts	01	3B1110	3C1110	3A1110	4A1110
Dividendes	02	3B1120	3C1120	3A1120	4A1120
Location de bien immeubles	03	3B1130	3C1130	3A1130	
Profits sur dispositions:					
Placements	04	3B1210	3C1210	3A1210	4A1210
Immobilisations	05	3B1220	3C1220	3A1220	
Autres (préciser)	06	3B1900	3C1900	3A1900	4A1900
Total	07	3B1000	3C1000	3A1000	4A1000
NATURE DES CHARGES					
Frais d'administration	08	3B2100	3C2100	3A2100	4A2100
Frais afférents à la location de biens immeubles	09	3B2200	3C2200	3A2200	
Intérêts sur emprunts à long terme	10	3B2300	3C2300	3A2300	
Pertes sur dispositions					
Placements	11	3B2410	3C2410	3A2410	4A2410
Immobilisations	12	3B2420	3C2420	3A2420	
Autres (preciser)	13	3B2900	3C2900	3A2900	4A2900
Total	14	3B2000	3C2000	3A2000	4A2000
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT CONTRIBUTIONS ET ATTRIBUTIONS	15	3B5000	3C5000	3A5000	4A5000
CONTRIBUTIONS:					
Dons	16	3B3100	3C3100	3A3100	4A3100
Legs	17	3B3200	3C3200	3A3200	4A3200
Autres	18	3B3900	3C3900	3A3900	4A3900
Total	19	3B3000	3C3000	3A3000	4A3000
ATTRIBUTIONS:					
Fonds d'exploitation	20	3B4100	3C4100	3A4100	4A4100
Fonds d'immobilisations	21	3B4200	3C4200	3A4200	4A4200
Autres	22	3B4900	3C4900	3A4900	4A4900
Total	23	3B4000	3C4000	3A4000	4A4000
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	24	3B0000	3C0000	3A0000	4A0000

EXPLICATIONS ET CONCORDANCES – PAGE 2 5 0

À chaque fois qu'il est demandé de préciser, l'établissement donne les détails à la page 290, en identifiant les page, ligne et colonne concernées.

Solde des fonds: additions - déductions
L'établissement ne doit pas utiliser de parenthèses ( ) dans l'une ou l'autre de ces sections. À titre d'exemple une addition ne peut pas être classée sous la rubrique déductions en utilisant des parenthèses.

Ligne 02 - Excédent des revenus sur les charges
Cet excédent ne devient pas automatiquement libéré. Une autorisation écrite et expresse du M.S.S.S. est nécessaire dans tous les cas: les validations de l'analyse financière ne sauraient se substituer à l'autorisation précitée.

Lignes 03 et 12 - Régularisations - M.S.S.S.: analyse financière
Ces lignes incluent toutes les régularisations du M.S.S.S. concernant aussi bien l'exercice courant que les exercices antérieurs pour autant qu'elles fassent partie du rapport de l'analyse financière du dernier exercice.

Lignes 06 et 13 - Régularisations - exercices antérieurs
Ces lignes incluent toutes les autres régularisations dont les détails doivent être précisés à la page 290 "Précisions aux états financiers".

Lignes 05 et 07 - Subventions - M.S.S.S. et contributions - C.R.S.S.S.
Les montants correspondants se rapportent au seul fonds d'immobilisations.

Lignes 08 et 16 - Transferts interfonds
Ces transferts comprennent les montants alloués par un fonds à un autre pour le fonctionnement de ce dernier sans qu'il y ait dette ou créance. L'affectation d'une partie du surplus de l'avoir propre aux activités principales doit être indiquée à ces lignes bien que le seul fonds touché soit le fonds d'exploitation.

Les montants du surplus libéré (après approbation du M.S.S.S.) doivent être rapportés à la ligne 16 pour les activités principales et à la ligne 08 pour l'avoir-propre.

Sans l'autorisation écrite du Ministère, aucun transfert ayant pour objet de rendre un solde de fonds ou l'avoir propre négatif ne peut être effectué.

Ligne 11 - Excédent des charges sur les revenus
Si le résultat des activités principales se traduit par un excédent des charges sur les revenus, le montant doit être affecté à l'avoir propre.

Ligne 14 - Frais d'émission et escompte sur obligations
Ces frais doivent être affectés directement au solde du fonds et ne doivent pas transiter par le compte "frais reportés".

Ligne 15 - Pertes sur dispositions d'immobilisations
Il s'agit de la différence entre le coût d'origine et le produit de la vente.

L.01. C.2	= P.350, L.01, C 1
C.4	= P.500. L.01, C.1 à C.4
C.5	= P.510. L.01. C.1
L 20. C 1 + C 2	= P.260. L.31. C.1
C 2	= P.350. L.26. C.1
C 3	= P.260. L.31. C 2
C 4	= P.261. L.30. C 1
C 5	= P.261. L.30. C.2

Fonds combinés-Autres fonds — **BILAN** — au 31 mars 19__

ACTIF		Fonds de dotation 1	Fonds à destination spéciale 2	Fonds affectés 3	Fonds en fiducie 4	Total 5
À COURT TERME						
Encaisse	01	311100	$ 411100	$ 511100	$ 611100	$ 911100
Débiteur-M.S.S.S.	02			511200		911200
Débiteurs-autres	03	311300	411300	511300	611300	911300
Placements temporaires	04	311400	411400	511400	611400	911400
Charges payées d'avance	05	311500	411500			911500
Créances interfonds	06	311600	411600	511600		911600
Autres éléments	07	311900	411900	511900	611900	911900
Total de l'actif à court terme	08	311000	411000	511000	611000	911000
	09					
IMMOBILISATIONS	10	314000				914000
À LONG TERME						
Placements	11	312100	412100			912100
Autres éléments	12	312900	412900			912900
Total de l'actif à long terme	13	312000	412000			912000
TOTAL DE L'ACTIF	14	310000	410000	510000	610000	910000
PASSIF						
À COURT TERME						
Découvert de banque	15	321100	421100			921100
Emprunts de banque	16	321200	421200	521200		921200
Créditeur-M.S.S.S.	17			521300		921300
Créditeurs, billets et charges à payer	18	321400	421400	521400	621400	921400
Fonds affectés non attribués	19			521500		921500
Sommes confiées en fiducie à l'établissement	20				621600	921600
Dettes interfonds	21	321700	421700	521700		921700
Fraction à moins d'un an de la dette à long terme	22	321800				921800
Autres éléments	23	321900	421900	521900	621900	921900
Total du passif à court terme	24	321000	421000	521000	621000	921000
	25					
À LONG TERME						
Obligations	26	322100				922100
Autres éléments	27	322900	422900			922900
Total du passif à long terme	28	322000	422000			922000
TOTAL DU PASSIF	29	320000	420000	520000	620000	920000
SOLDES DES FONDS	30	330000	430000			930000
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	31	340000	440000	540000	640000	940000
ENGAGEMENTS	32	30100A	40100A	50100A	60100A	90100A
ÉVENTUALITÉS	33	30100B	40100B	50100B	60100B	90100B

EXPLICATIONS – PAGE 2 7 0

L'établissement doit inscrire sur cette page les notes aux états financiers qui comprennent, entre autres: statut et nature des activités, conventions comptables appliquées par l'établissement, emprunts bancaires (fonds d'exploitation et fonds d'immobilisations), obligations et autres éléments du passif à long terme, engagements et éventualités, événements postérieurs à la date du bilan et toute autre information nécessaire à la bonne compréhension des différentes parties du rapport.

La page 070 reproduit les principales conventions comptables adoptées par le Ministère pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Elles doivent être énoncées à la page 270, lorsque le contexte l'exige, d'une façon intégrale.

Les notes aux états financiers excluent les précisions ou informations additionnelles requises par le Ministère pour la bonne compréhension des données des différentes parties du rapport. Ces précisions ou informations additionnelles doivent être inscrites aux pages 290, 390, 490,... selon les parties du rapport auxquelles elles s'appliquent.

Il est recommandé de numéroter les notes avec les références aux pages, lignes et colonnes correspondantes.

Lorsque plusieurs pages sont requises, l'établissement doit les numéroter de la façon suivante: 270-1, 270-2, ...

Fonds des familles d'accueil — **BILAN** — exercice terminé le 31 mars 19___

		ENFANTS		ADULTES		TOTAL
		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Exercice courant 3	Exercice précédent 4	Exercice courant 5
ACTIF						
A COURT TERME						
Encaisse	01	711100 $	$	811100 $	$	A11100
Débiteurs-M.S.S.S.	02	711200		811200		A11200
Débiteurs-autres	03	711300		811300		A11300
Placements temporaires	04	711400		811400		A11400
Charges payées d'avance	05	711500		811500		A11500
Créances interfonds	06	711600		811600		A11600
Autres éléments	07	711900		811900		A11900
Total de l'actif à court terme	08	711000		811000		A11000
	09	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
IMMOBILISATIONS	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
À LONG TERME						
Placements	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Total de l'actif à long terme	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DE L'ACTIF	14	710000		810000		A10000
PASSIF						
À COURT TERME						
Découverts de banque	15	721100		821100		A21100
Emprunts de banque	16	721200		821200		A21200
Créditeur-M.S.S.S.	17	721300		821300		A21300
Créditeurs, billets et charges à payer	18	721400		821400		A21400
Fonds affectés non attribués	19	721500		821500		A21500
Sommes confiées en fiducie à l'établissement	20	721600		821600		A21600
Dettes interfonds	21	721700		821700		A21700
Fraction à moins d'un an de la dette à long terme	22	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments	23	721900		821900		A21900
Total du passif à court terme	24	721000		821000		A21000
	25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
À LONG TERME						
Obligations à payer	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments	27	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Total du passif à long terme	28	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DU PASSIF	29	720000		820000		A20000
SOLDES DES FONDS	30	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	31	730000		830000		A30000
ENGAGEMENTS	32	70100A		80100A		A0100A
EVENTUALITÉS	33	70100B		80100B		A0100B

EXPLICATIONS – PAGE 7 9 0

L'établissement doit, cette page, donner les précisions qu'il juge nécessaires ou qui sont requises par le Ministère, pour la bonne compréhension ces données s'appliquant à la partie 7 du rapport. À ne pas confondre avec la page 270.

Il est recommandé de numéroter les précisions avec les références aux pages, lignes et colonnes correspondantes.

Lorsque plusieurs pages sont requises, l'établissement doit les numéroter de la façon suivante: 790-1, 790-2, ...

La précision n° 1 doit être complétée par l'établissement qui a encaissé des revenus de contributions parentales. Les notes suivantes doivent par conséquent commencer par le n° 2.

Enfantes fédérales-provinciales-C.L.S.C. **DÉTAIL DE CERTAINES DONNÉES FINANCIÈRES** exercice termine le 31 mars 19

		Montant 3
Subventions fédérales		
Nature et provenance (preciser)	01	FRC291
	02	FRC292
	03	FRC293
Total (L.01 à L.03)	04	FRC200
Charges financées par les contributions additionnelles d'autres établissements (préciser) (p.310, L.23, c.2)	05	F5C320
Autres charges directes du C/A 7300 "Administration générale"		
Services achetés (préciser)	06	F5C191
	07	F5C192
	08	F5C193
Total (L.06 à L.08) (p.341, L.01, c.1)	09	F5C100
Honoraires legaux (preciser)	10	F5C221
	11	F5C222
	12	F5C223
Total (L.10 à L.12) (p.341, L.15, c.1)	13	F5C220
Honoraires professionnels - autres (preciser)	14	F5C241
	15	F5C242
Total (L.14 + L.15) (p.341, L.16, c.1)	16	F5C240
Fournitures et charges diverses (préciser)	17	F5C261
	18	F5C262
Total (L.17 + L.18) (p.341, L.28, c.1)	19	F5C260

RÉPARTITION SOCIAL-SANTÉ DE DONNÉES SUR DES CENTRES D'ACTIVITÉS

		Social 1	Santé 2	Total 3
6520 Planification des naissances				
Salaires	20	F510C0	F510S0	F51000
Avantages sociaux et charges sociales	21	F5A0C0	F5A0S0	F5A000
Services achetés	22	F551C0	F551S0	F55100
Fournitures et autres charges	23	F552C0	F552S0	F55200
Déductions	24	(F570C0)	(F570S0)	(F57000)
Coûts directs nets (L.20 à L.24) (c.3 = p.650, L.23, c.4)	25	F580C0	F580S0	F5800C
6970 Centre de jour				
Salaires	26	F510C0	F510S0	F51000
Avantages sociaux et charges sociales	27	F5A0C0	F5A0S0	F5A000
Services achetés	28	F551C0	F551S0	F55100
Fournitures et autres charges	29	F552C0	F552S0	F55200
Déductions	30	(F570C0)	(F570S0)	(F57000)
Coûts directs nets (L.26 à L.30) (c.3 = p.650, L.23, c.4)	31	F580C0	F580S0	F5800C
7120 Action communautaire				
Salaires	32	F510C0	F510S0	F51000
Avantages sociaux et charges sociales	33	F5A0C0	F5A0S0	F5A000
Services achetés	34	F551C0	F551S0	F55100
Fournitures et autres charges	35	F552C0	F552S0	F55200
Déductions	36	(F570C0)	(F570S0)	(F57000)
Coûts direct nets (L.32 à L.36) (c.3 = p.650, L.23, c.4)	37	F580C0	F580S0	F5800C

EXPLICATIONS – PAGE 8 0 1

Lignes 01 à 28 - Détail de services achetés
L'établissement doit préciser la nature des services achetés, inscrits à la ligne 14, colonne 4, de la page 650 de chaque centre ou sous-centre d'activités concerné. Dans le cas des c/a 6520, 6970 et 7120, l'établissement ne précise que la nature des montants afférents au volet "social", tels qu'établis à la page 800, lignes 22, 28 et 34, colonne 1.

Lignes 29 à 36 - Ventilation de fournitures et autres charges
Colonne 1: frais de déplacement du personnel affecté au centre ou sous-centre d'activités concerné.

Colonne 2: honoraires professionnels pour consultation.

Ententes fédérales-provinciales-C.S.S.

DETAIL DE CERTAINES DONNEES FINANCIERES

exercice termine le 31 mars 19

		Montant
		1
Subventions fédérales		
Nature et provenance (préciser)	01	FRS291
	02	FRS292
	03	FRS293
Total (L.01 à L.03)	04	FRS200
Charges financées par les contributions additionnelles d'autres établissements (préciser) (p.310, L.23, c.2)	05	F5S320
Autres charges directes du C/A 7300 "Administration générale"		
Services achetés (préciser)	06	F5S191
	07	F5S192
	08	F5S193
Total (L.06 à L.08) (p.341, L.01, c.1)	09	F5S100
Honoraires légaux (préciser)	10	F5S221
	11	F5S222
	12	F5S223
Total (L.10 à L.12) (p.341, L.15, c.1)	13	F5S220
Honoraires professionnels - autres (préciser)	14	F5S241
	15	F5S242
	16	F5S243
Total (L.14 à L.16) (p.341, L.18, c.1)	17	F5S240
Fournitures et charges diverses (préciser)	18	F5S261
	19	F5S262
	20	F5S263
Total (L.18 à L.20) (p.341, L.28, c.1)	21	F5S260

DONNÉES SUR LE FONDS DES FAMILLES D'ACCUEIL POUR ENFANTS		Nombre de bénéficiaires 1	Nombre de jours présences 2	Montant 3
Placement en familles d'accueil				
En vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants				
Amérindiens	22	7C2141	7C2141	7C2141
Blancs	23	7C2151	7C2151	7C2151
Total (L.22 + L.23)	24	7C2101	7C2101	7C2101
En vertu d'autres lois				
Amérindiens	25	7C2142	7C2142	7C2142
Blancs	26	7C2152	7C2152	7C2152
TOTAL (L.25 + L.26)	27	7C2102	7C2102	7C2102
TOTAL (L.24 + L.27) (c.3 = p.700, L.15, c.2)	28	7C2000	7C2000	7C2000
Placement d'amérindiens en centre d'accueil				
En vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	29	7R2301	7R2301	7R2301
En vertu d'autres lois	30	7R2302	7R2302	7R2302
Total (L.29 + L.30) (c.3 = p.700, L.18, c.2)	31	7R2300	7R2300	7R2300

DONNÉE SUR LE C/A 6413 "COORDINATION DES ADMISSIONS"		Montant 3
Coût direct brut de la coordination des admissions en CHSLD	32	F5S001

EXPLICATIONS – PAGE 8 1 1

Lignes 01 à 31 - Ventilation de fournitures et autres charges
Colonne 1: coût du transport sécuritaire des enfants et adolescents, incluant les agents de sécurité.

Colonne 2: frais de déplacement du personnel affecté au centre ou sous-centre d'activités concerné.

Colonne 3: honoraires professionnels pour consultation.

Lignes 32 à 34 - Ventilation des coûts de transport D.P.J.
Colonne 3: coût du transport sécuritaire des enfants et adolescents

Colonne 4: coût des agents de sécurité

Ententes fédérales-provinciales-C.A.R.

DÉTAIL DE CERTAINES DONNÉES FINANCIÈRES

exercice terminé le 31 mars 19__

		Montant 4
Contributions additionnelles d'autres établissements (nature et provenance) (préciser)		
Formation et perfectionnement (comités provinciaux)	01	FR2F10
Autres (préciser)	02	FR2F91
	03	FR2F92
	04	FR2F93
Total (L.01 à L.04) (p.300, L.24, c.2)	05	FR2FED

		Fonds d'exploitation 3	Fonds d'immobilisations 4
Contributions du C.R.S.S.S.			
Pour acquisition du mobilier et de l'équipement	06	XXXX	F22S9C
Équipements informatiques	07	FR029D	F22S9D
Autres dépenses d'informatique	08	FR029E	F22S9E
Projets de rénovation, réparation majeure ou construction:			
N° projet Description du projet			
	09	FR0291	F22S91
	10	FR0292	F22S92
	11	FR0293	F22S93
	12	FR0294	F22S94
	13	FR0295	F22S95
	14	FR0296	F22S96
	15	FR0297	F22S97
	16	FR0298	F22S98
	17	FR029A	F22S9A
	18	FR029B	F22S9B
Total (L.06 à L.18) (c.4 = p.403, L.18, C.2)	19	FR02S0	F220S0

		Montant 4
Subventions fédérales (préciser la nature de la dépense subventionnée)	20	FRR291
	21	FRR292
	22	FRR293
	23	FRR294
Total (L.20 à L.23)	24	FRR200

TYPE DE LA CLIENTÈLE

		BÉNÉFICIAIRES			SERVICES ACHETÉS D'UN C.H.
		Admis 1	Inscrits 2	Total 3	Montant 4
6860 Audiologie et orthophonie	25	F55110 %	F55110 %	● 100%	F55110
6870 Physiothérapie	26	F55110 %	F55110 %	● 100%	F55110
6880 Ergothérapie	27	F55110 %	F55110 %	● 100%	F55110
6920 Services de psychologie et d'orientation	28	F55110 %	F55110 %	● 100%	F55110

EXPLICATIONS – PAGE 8 2 1

L'établissement doit préciser à cette page la nature et l'objet de certaines charges non déjà précisées à une autre page du rapport financier annuel.

Lignes 01 à 11 - Administration (services achetés et honoraires légaux)
Précisez à quelle fin:

- pour des services aux bénéficiaires (réadaptation, etc.)
- pour des services au personnel (grief, négociations)
- pour d'autres services à l'administration (conseillers en adm., architecte, ingénieurs)

Lignes 17 à 22 - Administration (fournitures et charges diverses)
Préciser la nature des autres dépenses.

ANNEXE 4

UN EXEMPLE DE PRODUIT SUR MESURE

M.S.S.S. DIV. DIFFUSION (643-6209) DEMANDE 591-0692 (U10692S)
SOURCE: SYSTEME DONNEES FINANCIERES (M30)

TABLEAU 1
REMUNERATION DU PERSONNEL POUR L'ENSEMBLE
DES C.H. DE SOINS DE COURTE DUREE
PAR REGION SOCIO-SANITAIRE ET LE QUEBEC

PERIODE: 1990 - 1991

REGION		ETABLISSEMENTS	SALAIRES	AVANTAGES SOCIAUX	CHARGES SOCIALES	REMUNERATION
01	BAS-ST-LAURENT	6	$74,935,068	$17,631,284	$8,558,008	$101,124,360
02	SAGUENAY/LAC-ST-JEAN	7	$119,324,146	$30,470,833	$15,835,429	$165,630,408
03	QUEBEC	12	$321,282,248	$76,435,039	$37,472,306	$435,189,593
04	TROIS-RIVIERES	10	$158,055,045	$39,024,308	$18,533,664	$215,613,017
05	ESTRIE	7	$118,547,864	$28,584,231	$14,302,884	$161,434,979
06	MONTREAL-CENTRE	38	$1,048,817,287	$247,401,991	$129,580,171	$1,425,799,449
07	OUTAOUAIS	6	$75,695,955	$18,466,866	$9,800,384	$103,963,205
08	ABITIBI-TEMISCAMINGUE	5	$54,045,034	$13,053,867	$6,799,979	$73,898,880
09	COTE-NORD	2	$33,463,669	$8,269,887	$3,942,481	$45,676,037
11	GASPESIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	5	$44,294,294	$10,874,082	$5,337,043	$60,505,419
12	CHAUDIERE-APPALACHES	3	$68,332,378	$16,414,796	$8,419,896	$93,167,070
13	LAVAL	2	$43,741,047	$10,984,454	$6,041,597	$60,767,098
14	LANAUDIERE	2	$73,549,332	$18,325,276	$9,933,985	$101,808,593
15	LAURENTIDES	5	$68,997,478	$16,959,366	$9,071,763	$95,028,607
16	MONTEREGIE	10	$222,392,982	$52,944,537	$27,097,309	$302,434,828
17	KATIVIK	2	$9,754,010	$1,697,834	$875,177	$12,327,021
18	CONSEIL CRI (BAIE-JAMES)	1	$9,000,365	$1,711,894	$831,061	$11,543,320
	LE QUEBEC	123	$2,544,228,202	$609,250,545	$312,433,137	$3,465,911,884

Ministère des Communications

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

91-601